

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance du 27 septembre 2021

Délibération n°2021-020

Point 5.6

Point 5.6 à l'ordre du jour

Direction des études et de la formation initiale : IUT_Les Bachelors Universitaire de Technologie

Exposé de la délibération :

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L613-1 et L712-6-1,

VU l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »,

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

1. Dans le cadre de la mise en place du diplôme de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), **les maquettes pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de l'IUT d'Orléans ont été proposées au vote de la commission.**

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	20
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Absentions :	-
Votants :	26
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Dans le cadre de la mise en place du diplôme de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), **les maquettes pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de l'IUT de Chartres ont été proposées au vote de la commission.**

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	20
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Absentions :	8
Votants :	18
Blancs ou nuls :	–

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	–

La délibération est adoptée.

3. Dans le cadre de la mise en place du diplôme de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), **les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de l'IUT de Bourges et de l'Indre ont été proposées au vote de la commission**

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	20
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Absentions :	9
Votants :	17
Blancs ou nuls :	–

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	1

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2021

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andreatza

Destinataires de la délibération :

Madame le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Présidente du Conseil Académique,
Vice-Président formation et vie universitaire,
Service juridique de l'université d'Orléans.